

IFSI

Dossier d'inscription Sélection IDE - FPC 2023

Cette inscription concerne exclusivement les candidats relevant de la FPC - Formation Professionnelle Continue, *dont* les candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, en référence *aux arrêtés du 13/12/18 et 16/12/2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*.

Important : Selon l'évolution de la pandémie Covid19, les modalités d'admission pourraient faire l'objet d'aménagement, sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine.

Début des inscriptions : Mardi 03 Janvier 2023 - Clôture des inscriptions : 09 mars 2023

Tout dossier incomplet, non conforme ou adressé après la date de clôture ne sera pas traité (Le cachet de la poste faisant foi).

Dossier à renvoyer à :

Institut de Formation en Soins Infirmiers Bordeaux Nord - CFPBNA Administration - Concours FPC

6, Rue Robert Charazac 33 300 BORDEAUX – 05 56 43 70 82 contact@cfpbna.asso.fr – www.cfpbna.asso.fr

Vos interlocutrices:

Mme BRULFER Isabelle - Directrice

Mme Beaumont Raphaelle (Apprentissage et salariés)

raphaellebeaumont@cfpbna.asso.fr

Mme Noisilleau Marion (Poursuite d'études et demandeurs d'emploi)

marionnoisilleau@cfpbna.asso.fr

Inédit en Nouvelle Aquitaine: un statut d'apprenti (y compris en CDI) est possible dès la première année et sur trois ans en souscrivant un contrat d'apprentissage avec un employeur. Consultez votre éligibilité sur le site www.apprentissage.aquitaine.fr et le site du CFA avec lequel nous collaborons www.cfafhpnouvelleaquitaine.fr ou tout simplement sur notre site: www.cfpbna.asso.fr

16 IFSI constituent le regroupement de conventionnement avec l'université de Bordeaux. Vous ne pouvez vous inscrire que dans l'un des 16 IFSI du regroupement de l'Université de Bordeaux.

Nombre de places pour les candidats FPC => 25% minimum des places (Promotion 2023/2026 - groupe de 20 étudiants)





DOSSIER

Préambule	page 2
Calendrier des épreuves	page 3
Liste des documents à fournir par les candidats relevant de la FPC dont Aides-soignants et/ou Auxiliaires de Puériculture	page 4
Les épreuves de sélection	page 5
Admission définitive	page 5
Fiche ARS	page 6
Prise en charge financière des études	page 7
Fiche d'inscription	pages 8-9

PREAMBULE

INSCRIPTION

Selon l'article L6311-1 du Code du Travail : «La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance».

N'attendez pas votre entrée en formation pour vous renseigner sur votre prise en charge financière.

Si les candidats de la formation professionnelle continue bénéficient de modalités de sélection spécifique, le calendrier est aligné sur celui de Parcoursup.

https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier

Les frais de sélection sont de 120 € (aucun remboursement en cas de désistement, absence aux épreuves ou échec à l'examen).

Vous ne pouvez vous inscrire que dans l'un des 16 IFSI du regroupement de l'Université de Bordeaux.



La première étape consiste à s'informer sur les formations. Le moteur de recherche Parcoursup va vous permettre d'accéder à la fiche de présentation de la formation infirmière du CFPBNA. Celle-ci comporte des informations essentielles dont les attendus nationaux retenus pour la formation en soins infirmiers. Ces attendus s'appliquent aux candidats de la formation professionnelle.

https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations

Être infirmier, c'est exercer une profession tournée vers les autres : écouter, examiner, conseiller, éduquer ou soigner les personnes, veiller à leur bien-être. Être infirmier, c'est aussi choisir son mode d'exercice et travailler en équipe : les infirmiers interviennent dans des structures de prévention et de soins, ainsi qu'à domicile, de manière autonome et en collaboration avec d'autres professionnels de santé. Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité.

Cinq attendus nationaux ont été retenus pour la formation en soins infirmiers :

- Intérêt pour les questions sanitaires et sociales : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social et social, connaissance du métier, sens de l'intérêt général ;
- Qualités humaines et capacités relationnelles : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, aptitude à collaborer et à travailler en équipe, aptitude à échanger et communiquer avec autrui, pratique des outils numériques, capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère ;
- Compétences en matière d'expression écrite et orale : bonne maîtrise du Français et du langage écrit et oral ;
- Aptitude à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique : aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique, aptitude à produire un raisonnement logique;
- Compétences organisationnelles et savoir être : rigueur, méthode, assiduité, capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité.

— CALENDRIER EPREUVES

Moments forts	Dates	Horaires
Epreuve écrite	Mardi 4 Avril 2023	De 10h à 11h
Entretien	A partir du 24 Avril 2023 après midi	A partir de 13h30
Résultats	Vendredi 12 Mai 2023	A 14h
Date limite de confirmation	Lundi 22 Mai 2023	Minuit

Ces évènements font l'objet d'une convocation fixant les conditions à respecter (lieu, mesures barrières, différentes modalités, documents à apporter et l'heure de votre venue).

Les résultats des épreuves seront communiqués par voie d'affichage au CFPBNA, par courrier individuel et sur Internet le 12 mai 2022 à partir de 14h00. En aucun cas, les résultats pourront être communiqués par téléphone.

Date de pré-rentrée : à déterminer

Date de Rentrée : Vendredi 1^{er} Septembre 2023





A CONSTITUER

Conditions requises:

Les candidats relevant de la FPC - formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6, **soit 4821 heures**.

Liste des documents:
☐ Fiche d'inscription,
La rubrique diffusion des résultats sur Internet non renseignée vaut accord de diffusion.
☐ Un curriculum vitae,
☐ Une lettre de motivation,
☐ La photocopie d'une pièce d'identité recto et verso <u>en cours de validité</u> : Carte d'Identité, titre de séjour
ou Passeport.
Le permis de conduire n'est pas recevable.
☐ La photocopie des diplômes détenus,
☐ Le certificat du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé de 3 ans précisant
le temps de travail (pour les 4821 heures),
Pour les salariés intérimaires ou multi-employeurs, fournir une attestation unique par employeur (bulletins de
salaires non acceptés).
☐ Les attestations de formations continues éventuellement suivies,
☐ 3 enveloppes pré-timbrées à vos nom et adresse postale déjà notés,
☐ Un chèque de 120€ libellé à l'ordre du CFPBNA, montant des droits d'inscription au concours FPC (aucun
remboursement en cas de désistement, absence aux épreuves ou échec à l'examen).

Un accusé de réception vous sera envoyé dès l'enregistrement de votre dossier.

Une convocation aux épreuves sera adressée à chaque candidat inscrit à l'adresse indiquée sur la fiche. Si vous n'avez pas reçu de convocation au 23 Mars 2023, veuillez prendre contact par téléphone avec l'IFSI du CFPBNA.

Il est impératif de signaler à l'Administration du CFPBNA tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...).

Les candidats en situation de handicap peuvent demander — lors du dépôt de dossier — un aménagement des conditions de déroulement des épreuves.





- 1 Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat.
- 2 Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien de vingt minutes (...) est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, (cf. dossier à constituer).

L'épreuve écrite (...) est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (...) est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves (...).

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Les attendus nationaux s'appliquent aux candidats de la formation professionnelle (cf. les 5 attendus en p 3).

- ADMISSION

DEFINITIVE

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme admis aux épreuves (...), l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription prévue à l'article D. 612-1 du code de l'éducation (Autrement dit Parcoursup).

L'admission définitive est subordonnée :

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. article 54 de l'arrêté du 17/04/2018).

Ne pourront être admis en stage (démarrage en Octobre 2023, convention de stage signée tout début Septembre 2023), que les étudiants pouvant justifier des 2 premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.

N'attendez pas les résultats du concours, rencontrez votre médecin traitant pour faire le **point.** Pour toutes les vaccinations, en plus de la fiche médicale, des justificatifs et photocopies du carnet de santé devront être fournis.















Ritalisation : département communication

France Missershi unday	Hordener.	BORDEA	UX eccirouret	ARS Mouvalle-Aquitains (2022)
	- Inscri	iption des é	tudiants en sant	é -
Fig			lider par un r	
		caic a va	nuci pai un i	ilcucciii
Filière universitaire :		NOM :		NOM de naissance :
□ Odontologie		Prénom :		Date de naissance : / /
☐ Pharmacie ☐ Sage-femme		Tél.		Email :
ou Institut de formation :			naissance :	
Année d'admission :		-		(e) à l'étranger :
				_
gatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. I vaccins.net et valid	Les tableaux suiva lé par un professio	nts devront être complétés p nnel de santé. Cette fiche d	ux. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obli- par votre médecin sauf si le carnet de vaccination Jevra être communiquée, avec les résultats**, en
SI carnet de vaccination électron Le médecin n'a rien de plus à compléte				e partage
Diphtérie-Tétanos-P	olio (dTP)	* / Diphté	rie-Tétanos-Po	lio-Coqueluche (dTPca)
Rappel dTPca si un vaccin coquelo dTP). Lors des rappels à âge fixe (2				specter un délai de 1 mois après le dernier
Dernier rappel dTP => Date : / /	Nom :		Dernier rappel dTcaP =>	Date : / / Nom :
	oindre les résultats pel des conditions d'inc		le que soit la date**	
) Ac anti-HBs > 100 U i	/I (quels que solent l'h	istorique vaccinal et l'ancienneté (si schéma vaccinal complet)	das résultats)
Les différents schémas complets :				
- soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 moi: - soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 d	doses espacées de 6 mo	ols] avec un vaccin d	: 21th close tonere l'hépathe B dosé à 20 µg	
 soit accëlërë (à titre exceptionnel) : 3 dos Première dose → Date : / / 	Nom :	Lai -		
- Deuxlême dose → Date : / / - Troisième dose → Date : / /	Nom :			
	Oats : / / No	m :		
	-> Dats : / / No	m :		
Covid-19*				
Antécédent de COVID -> Date : /	/ Première	dose => Date : / .	/ Deuxlême dose => I	Date : / / Rappel => Date : / /
Rougeole-Oreillons	·Rubéole (ROR)		latécident de maladie as d'anticadent eu doute
Persennes nées avant 1980 : Autécédent de rougeole :> Date : / /				
□ Pas d'antécédent de rongenie ou deute ⇒ va sans contrôle sérologique préalable	ccination 1 dese recomman	die	Si pas d'antécédent ou d Joindre le résultat**	doute => Sérologie à faire
Persennes nées depuis 1980 ; vaccination 2 doses recommandées quels que	solent les ATCD		1	Vaccination recommandée
Schéma vaccinal :			- Première dose ⇒ Date	: / / Nom :
- Première dose => Date : / / N - Deuxième dose => Date : / / N			- Deuxième dose => Dat	e:// Nom:
Méningocoque C				
Vaccination recommandée jusqu'à	l'âge de 24 ans in	clus => Date :	Nom:	
				Iquement des élements cl-dessous
BCG		-	DR) quelle que soit la da	te de réalisation
=> Date : / / (une valeur de référence post-vaccinale est indispensable)				
	- Taille de l'indur	ation en mm :		
Je, soussigné Dr		ce	rtifie que les renseigne	ments inscrits ci-dessus sont exacts.
Fait le :			* Obliga	
Signature et cachet du praticien :				vous rappelons que tous les éléments
				és doivent être joints sous pli confidentiel.



Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Le directeur de l'institut accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de 3 ans, un report pour l'entrée en scolarité :

- De droit en cas de congés maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de mise en disponibilité, de garde d'un enfant de moins de quatre ans.
- De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de survenance d'un évènement grave l'empêchant d'initier sa formation.

PRISE EN CHARGE

FINANCIERE

	Etudiant en formation initiale(1)	Candidat relevant de la formation continue (2)
Droits d'inscription Universitaires	170,00 €*(Chaque année durant 3 ans)	
Montant de la formation Frais pédagogiques	Nous Consulter	7 000,00 €*
CVEC	95 € à régler auprès du CROUS* https://cvec.etudiant.gouv.fr/	

^{*}Références année universitaire 2022/2023 – Somme à déterminer pour les blouses professionnelles (environ 75 €)

- (1) Sont considérés 'Etudiant en formation initiale', éligibles au financement de la Région Nouvelle Aquitaine :
 - Jeunes en poursuite d'études (sans interruption, certificat de scolarité en année N-1 exigé),
 - Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, catégories A, B et C (se renseigner auprès de Pole Emploi), avec indemnisation ou sans, ou justifiant d'un accompagnement par une Mission Locale,

Il appartient au candidat de vérifier son éligibilité, avant de démissionner notamment,

- Apprenant titulaires d'un contrat de travail étudiant
- (2) Sont considérés candidats relevant de la formation professionnelle continue :
 - Les candidats en reconversion professionnelle salariés ou non (autoentrepreneurs, prof. Libérales...).

Plusieurs modes de financement existent :

- Le Contrat d'apprentissage, même si vous êtes en CDI (se renseigner auprès de votre employeur, et auprès de nos services sur rendez-vous, mais aussi sur notre site internet),
- La promotion professionnelle : dossier à constituer auprès de votre employeur (Dispositif de la Pro A, à conjuguer avec un Organisme type Transitions Pro : se renseigner auprès de votre employeur, et auprès de nos services sur rendez-vous)
- L'autofinancement : vous financez vous-même vos études. Vous signez alors un contrat de formation vous engageant financièrement

Des bourses d'études peuvent être accordées par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine aux étudiants dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement.

Il conviendra de constituer une demande sur le site du CRNA à l'adresse: www.boursesanitairesociale.fr

Pour l'apprentissage, se renseigner sur le site de notre partenaire <u>www.cfafhpnouvelleaquitaine.fr</u> Ou tout simplement via nos services.

Partie réservée à l'Administration : Date de réception :

☐ Dossier Complet

FICHE D'INSCRIPTION – SELECTION IFSI FPC RENTREE 2023

Sélection pour entrer en formation menant au Diplôme d'Etat Infirmier à partir du 1er Septembre 2023 Dossier de candidature à renvoyer – **en une seule fois** – avant le 09 Mars 2023

Les nouvelles modalités de sélection sont régies par les Arrêtés 31 Juillet 2009 modifié le 16 Décembre 2020 (voir site du CFPBNA ou Légifrance).

CP : Téléphone fixe :	Date de naissance ://
	Etablissement :
Pour les ressortissants Hors Union Européenne Pensez à la traduction de vos diplômes le cas échéant	
Partie 3 : Eléments complémentaires	
Avez-vous le permis de conduire ? Moyen de locomotion : Transports en comn	☐ Oui ☐ Non ☐ en cours nun ☐ Véhicule personnel ☐ Autre :
Avez-vous des enfants ?	Si oui, Quels âges ont –ils ?
	ciative, sportive) en lien avec la profession infirmière
internet dans le cadre de la diffusion des résultats (auc Tout oubli vaudra autorisation.	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignemer Fait le	A
	Signature du candidat ou du tuteur légal (candidat mineur):

Partie 3: Votre situation en 202	23 (au moment de votr	e inscription)	
☐ Etudiant/lycéen	☐ Inactif, précisez :	☐ Salarié	Demandeur d'emploi
Nom et fonction du responsable Adresse : CP : Téléphone :	e :		
Partie 4 : La prise en charge de	la formation		
Conseil régional Nouvelle	Aquitaine (demandeı	ur d'emploi inscrit à Pôle I	Emploi ou poursuite d'études)
Adresse :	e :Ville :		blic Privé
Adresse :	e :Ville :	Pu	
En plus de cette fiche de renseig sur la note explicative pour la co	onstitution du dossier d	'inscription aux épreuves de	
Je certifie sur l'honneur l'exact Fait le	tude des renseigneme	nts donnés ci-dessus. A	_
		Signature du candidat ou du	tuteur légal (candidat mineur):

*Fiche ARS à jour et documents liés sous pli (Sérologie hépatite B et photocopies de toutes les pages du carnet de vaccinations). Toute personne refusant les vaccinations obligatoires ne sera pas autorisée à suivre la formation menant au Diplôme d'Etat Infirmier.

Pensez à signer le recto et le verso du présent imprimé.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant (Loi « informatique et libertés du 6 janvier 1978 article 34 »).